



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Sion, le 2 septembre 2014

Intégration des activités de l'Institut universitaire Kurt Bösch au sein des Universités de Lausanne et de Genève - Adoption d'une Convention cadre

(IVS).- Une Convention cadre a été adoptée par le gouvernement valaisan, les autorités des Universités de Lausanne et de Genève, de l'IUKB ainsi que de la Ville de Sion. Elle définit les conditions de reprise par les Universités de Lausanne et de Genève, à partir du 1er janvier 2015, sur le site de Sion, des activités d'enseignement, de recherche et d'expertise déployées à ce jour par l'IUKB.

Cette Convention a été signée par le conseiller d'Etat Oskar Freysinger, chef du Département de la formation et de la sécurité, les recteurs des Universités de Lausanne et de Genève, Dominique Arlettaz et Jean-Dominique Vassalli, le président du Conseil de fondation de l'Institut universitaire Kurt Bösch, Peter Knoepfel, et le président de Sion, Marcel Maurer.

Pour l'essentiel, l'Université de Lausanne reprendra la responsabilité des activités académiques de l'Unité d'enseignement et de recherche en Tourisme de l'IUKB, alors que l'Université de Genève assumera celle des activités académiques de l'Unité d'enseignement et de recherche en Droits de l'enfant ainsi que de la cellule inter- et transdisciplinarité de l'IUKB. Ces responsabilités seront tant académiques que financières puisque les Universités reprendront à leur charge les frais de personnel et de fonctionnement y afférents. Pour sa part, la Fondation de l'IUKB mettra à disposition les infrastructures nécessaires à l'exécution de leur mission. A partir du 1^{er} janvier 2015, les Universités de Lausanne et Genève seront ainsi implantées à Sion à travers deux antennes académiques propres.

L'accord entre les parties règle également les modalités financières de l'opération, notamment la répartition des participations financières pour les années à venir entre l'Etat du Valais et la Ville de Sion en tant que commune-siège. La validité de la Convention s'étend sur une durée de huit ans.

Les différents partenaires signataires se sont félicités de l'aboutissement des négociations qui garantissent à plus longue échéance la pérennité des activités exercées aujourd'hui par l'IUKB sur le site de Sion. Pour sa part, le chef du DFS a tenu à réitérer ses remerciements aux recteurs des Universités de Lausanne et de Genève pour leur engagement, grâce à la forte implication des deux *Alma mater*, en faveur d'une solution concertée, favorable à l'ensemble des parties.



Personnes de contact :

Dominique Arlettaz, recteur de l'Université de Lausanne, 079 897 30 14
Geraldine.Falbriard@unil.ch

Jean-Dominique Vassalli, recteur de l'Université de Genève, 022 379 75 13
Jean-Dominique.Vassalli@unige.ch

Oskar Freysinger, chef du Département de la formation et de la sécurité,
027 606 40 05 Oskar.Freysinger@admin.vs.ch

Peter Knoepfel, président du Conseil de fondation de l'IUKB, 079 771 05 00
Peter.Knoepfel@idheap.unil.ch

Marcel Maurer, président de Sion, 027 324 11 02 M.Maurer@sion.ch

Photos disponibles sur www.vs.ch.